

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023
Délibération n° DE_2023_016

Le 03 avril deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, TERROT Stéphanie, et. Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mmes BOMPARD Jocelyne (pouvoir à TERROT Stéphanie), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à M. DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine et M. TURC Jack

Absents : Mme MASNATA Mallauray

Secrétaire de séance : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Service assainissement – Affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VU la délibération n° DE_2022_011 du 06 mars 2023 approuvant les résultats du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal et constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	67 084.27 €
Recettes	69 170.57 €
Résultat 2022	2 086.30 €

Résultat antérieur	19 535.64 €
Excédent de clôture	21 621.94 €

Section d'investissement

Dépenses	101 603.83 €
Recettes	355 615.49 €
Résultat 2022	254 011.66 €

Résultat antérieur	5 206.53 €
Excédent de clôture	259 218.19 €

Restes à réaliser :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Solde :	0.00 €

Excédent de clôture :	259 218.19 €
------------------------------	---------------------

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (Art. 1068) : 0.00€
- Affectation de l'excédent reporté en exploitation (Art. 002) : 21 621.94 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

